



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 03/04/2025.

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Votants : 25.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, M. GONZALEZ Frédéric, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, M. MARES Alban, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme PARMENON Mélanie, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATTAFI Christelle, M. HÉBRARD Roland, M. LAHAILLE Jean-Christophe, M. VONTHRON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, M. PIRON Bernard.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur DUMONTIER Nicolas pouvoir à **Monsieur le Maire – Madame GARNET Laetitia** pouvoir à **Madame Marjorie ROUSSEL – Madame BARBERA Sandra** pouvoir à **Madame VALLIER Martine – Madame VERT Béatrice** pouvoir à **Monsieur DE ZEN Michel**.

Excusé : Monsieur CLAVERIE Daniel

Monsieur BORDES Olivier est désigné secrétaire de séance.

2025-0904 - 21 : Versement de la Subvention ADSI Technowest

Considérant la convention pluriannuelle de partenariat (2024/2026) signée entre les deux parties le 26/01/2024 ;

Considérant la décision validée à l'unanimité en conseil d'administration de l'ADSI Technowest du 31/05/2023 portée à la connaissance des communes adhérentes au dispositif du PLIE (Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi), d'ajustement des variables de calcul de la subvention à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant les modalités de calcul validée à l'unanimité dudit conseil d'administration : « *nombre d'habitants de la commune X par un coefficient (soit 1,10€ pour les communes de moins de 10 000 habitants et 1,30€ pour les communes de plus de 10 000 habitants).* »

Considérant le montant de **5 887,20€** (*soit 1,10€ X par 5 352 habitants source INSEE, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024*) correspondant à la subvention de fonctionnement que notre commune doit verser en tant qu'adhérent ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

→ **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 5 887,20€ auprès de l'ADSI pour l'année 2025.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 9 Avril 2025.



Le Maire,
Philippe DUCAMP



Le Secrétaire de séance
Olivier BORDES

